**Fiche consignes**

*L’agriculture biologique*

***Contexte réglementaire***

L’agriculture biologique veut garantir trois principales valeurs : respect de l’environnement, de la biodiversité et du bien-être animal. Les productions labellisées sont reconnaissables par les logos AB, et le logo européen. Les pratiques agriculturales biologiques sont réglementées dans l’UE par le Règlement du Conseil Européen N° 834/2007 :

Les principales règles énoncées pour la production végétale biologique sont :

* L’utilisation d’engrais organiques est autorisée, les engrais azotés de synthèse sont interdits
* La lutte contre les ravageurs, les maladies et les adventices passent principalement par “la protection des prédateurs naturels, le choix des espèces et des variétés, la rotation des cultures”.
* Des pratiques de travail du sol qui accroissent la matière organique du sol, sa stabilité et sa biodiversité sont utilisées
* La fertilité et l'activité biologique des sols sont préservés et augmentés par une rotation pluriannuelle des cultures “comprenant les légumineuses et d’autres cultures d’engrais verts et par l’épandage d'effluents d’élevage”

Les principales règles énoncées pour la production animale biologique sont :

* La densité de l’élevage et les conditions de logement répondent aux besoins de développement, physiologiques et éthologiques des animaux
* Les animaux ont un accès “permanent à des espaces de plein air, de préférence à des pâturages”
* Le nombre d’animaux d'élevage est limité “en vue de réduire au minimum le surpâturage, le tassement des sols (...) ou la pollution causée par l’épandage de leurs effluents d’élevage”.
* La reproduction privilégie des méthodes naturelles. L’insémination artificielle est tout de même autorisée.
* L’alimentation est faite principalement d’aliments biologiques issus de l’exploitation.
* La prévention des maladies (choix des races, pratiques de gestion d’élevage) est privilégiée. Les maladies sont traitées immédiatement pour éviter la souffrance de l’animal. Il est possible d’avoir recours à des antibiotiques si nécessaire, dans des conditions strictes, si des produits phytothérapeutiques ou autres sont inappropriés.

(Conseil de l’Union européenne, 2007)

***A vous de jouer !***

Vous êtes agriculteur et possédez une ferme en polyculture élevage (bovin). Vous souhaitez mettre en œuvre les pratiques agricoles conformes à l’agriculture biologique, afin de labelliser votre production. Vous avez droit à cinq actions par an.



**I. Les bases de l’agriculture biologique**

Mettez en place les sept actions élémentaires requises pour pouvoir mettre en œuvre la décision stratégique de l’agriculture biologique. Il s’agit principalement de réduire et modifier la nature des intrants, et la gestion des maladies dans les troupeaux de vaches et de génisses.

Quels sont les avantages et les inconvénients de ces actions ? Comment les expliquer ?



**II. Allons plus loin dans la démarche**

En vous inspirant des principales actions énoncées dans la réglementation européenne en vigueur, présentées en introduction, améliorez la biodiversité et les conditions de vie des animaux de votre exploitation biologique.

***Pour valider le scénario, vous devez atteindre les objectifs suivants :***

Action à valider :

* Strategic decisions : Organic farming

Niveaux d’indicateurs à atteindre :

* Bien-être animal : > ou égal à 0.86
* Risque sanitaire concernant l’utilisation de pesticides : 1
* Préservation de la biodiversité : > ou égale à 0.92
* Durabilité environnementale : > ou égale à 0.67
* Durabilité globale : > ou égale à 0.66